



Réunion de bureau

18 janvier 2019, 9h30
ENS-Ulm, salle Celan

45, rue d'Ulm – 75005 Paris
Rez-de-chaussée, couloir AB

- Présents : Laurence Boulègue, Emmanuèle Caire, Christophe Cusset, Richard Faure, Guillaume Flamerie de Lachapelle, Valérie Gitton-Ripoll, Johann Goeken, Stavroula Kefallonitis, François Ploton-Nicollet, Anne Sinha.

- Invités : Robert Alessi, Pierre-Alain Caltot.

- Excusés : L. Gourmelen, V. Cirefice, L. Boulègue, V. Merlier, N. Cros

Le président adresse ses vœux à l'ensemble du bureau.

I. Fonctionnement interne et communication

Quelques changements ont eu lieu dans la composition du bureau : arrivée parmi nous de Véronique Merlier, conformément à la résolution du bureau de septembre ; départ annoncé de Nathalie Cros, après 6 ans de dévouement ; l'APLAES, par la voix du président, lui exprime sa gratitude. Un successeur devra lui être trouvé lors de la réunion de mars.

Le président a adressé les motions de l'APLAES au PM, au MEN, au MESR ; le PM et le MEN ont envoyé une réponse.

Le nouveau site internet préparé par Robert Alessi est désormais opérationnel. Merci à lui pour le gros travail que cela aura représenté.

Pierre-Alain Caltot, rédacteur en chef des *Annales* de l'APLAES, fait le point sur les publications de l'année. Depuis un an, l'APLAES a réussi à publier trois numéros des *Annales*, ce qui permet de rattraper l'essentiel du retard (on est arrivé ce mois-ci au n° 5/2018). Le président adresse ses remerciements à Pierre-Alain Caltot et à Robert Alessi, qui ont travaillé en parfaite intelligence, l'un sur les aspects éditoriaux, l'autre sur les aspects techniques de mise en ligne.

II. Programme de l'année 2020

Le prix de thèse a déjà eu beaucoup de succès : de nombreuses candidatures sont déjà enregistrées sur le site (date limite fixée au 31 janvier). Deux rapporteurs par thèse seront désignés parmi les membres du bureau, dont un devra avoir une spécialité de recherche proche du sujet ; à l'exclusion du directeur de thèse, mais sans exclure les membres des jurys. Ch. Cusset se chargera de répartir les dossiers. L'expert étranger choisira entre les trois dossiers finalement retenus ; la remise du prix aura lieu pendant le congrès de Nice.

L'APLAES et la SoPHAU organisent conjointement une demi-journée d'étude sur Apulée le 27 mars, de 14h à 16h30, dans le cadre du Festival Européen Latin-Grec et en

partenariat avec le Plan national de Formation de Lettres classiques de l'Education nationale. Cela se passera à Lyon 7^e, 35 rue Raulin, Amphithéâtre de la Maison internationale des Langues et des Cultures (MILC). Le programme est le suivant :

- Hélène Ménard : « Crimes et châtements : Apulée face à la justice »
- Géraldine Puccini : « Lucius et la religion : d'une perception externe (*Lucius uiator*) à une expérience intime (*Lucius religiosus*) »
- Claire Vieilleville : « Religion traditionnelle et religions orientales dans les *Métamorphoses* : Lucius et Apulée face aux dieux et à leurs sectateurs »
- Catherine Wolff : « Rendre la justice dans l'armée romaine ».

III. 53^e Congrès de l'APLAES : « Le temps dans l'antiquité gréco-romaine »

Le comité d'organisation est constitué de Michèle Biraud, Jean-François Vivicorsi, Richard Faure, Arnaud Zucker. En leur nom, Richard Faure fait quelques annonces. C'est pour la première fois un congrès international, ce qui permet d'obtenir plus de fonds. Les finances permettent de prendre en charge l'hébergement et la restauration des congressistes. Le site est déjà fait, avec une rubrique « préinscriptions » qui sera effective la semaine prochaine, jusqu'au 23 février, pour un décompte des participants. Les inscriptions définitives seront enregistrées jusqu'au 31 mars. Lors de la journée associative aura lieu une table ronde consacrées aux « Pratiques internationales de l'enseignement du latin et du grec ». Le président annonce son intention d'y inviter Pierre Sarr, membre du bureau représentant pour l'Afrique.

Laurence Boulègue s'était proposée pour organiser à Amiens le congrès 2021. En son absence, la question est remise à la prochaine réunion du bureau.

IV. Concours et actualité de l'enseignement supérieur

Le nombre de postes est stable à l'agrégation : 9 en Grammaire et 71 en LC.

Pour le CAPES, la question du moment, à la suite de documents qui ont fuité de la DGESco en novembre, est une future réforme du concours, avec professionnalisation accrue de la formation, formation en alternance à partir de la L2 ; le concours aurait 4 épreuves, dont une seulement à l'écrit, véritablement disciplinaire (mais sans certitude qu'elle contienne encore de la traduction), et le poids de l'oral serait majoré, alors qu'il ne comporterait plus d'épreuve disciplinaire, mais une leçon et un entretien de motivation. Y a-t-il une menace sur le CAPES même ? Le texte parle juste d'un « concours » et établit un parallèle inquiétant entre celui qui est censé recruter les enseignants du secondaire et celui qui recrute déjà les professeurs des écoles. La réforme est finalement reportée d'un an (annonce du 16 janvier), mais la configuration du CAPES 2022 demeure une grande inconnue.

Il y a deux problèmes en un : 1. la défense du CAPES et de son caractère disciplinaire ; 2. la défense des langues anciennes et de l'option LC dans ce nouveau cadre. Sur le 2^e plan, Fr. Martin a proposé que la CNARELA et l'APLAES soient à l'origine d'une demande d'audience au cabinet du MEN, audience à laquelle seraient associés plus largement SEL, APL, APFLA-CPL. Il s'agirait à la fois de savoir si le CAPES est menacé dans son existence et comment on peut envisager la place du latin et du grec dans cette nouvelle donne. Le président propose de recontacter Fr. Martin la semaine prochaine, pour lui donner un accord de principe et rédiger ensemble la lettre de demande d'audience.

Sur le 1^{er} point (défense du CAPES et de son caractère disciplinaire), les associations de spécialistes ne peuvent porter une voix isolée sur un bouleversement aussi général du système. Il faut nécessairement s'allier aux associations et sociétés représentatives des autres disciplines. L'APLAES a donc adhéré à la SocAcad, pour échanger des renseignements entre sociétés savantes ; cela pourrait déboucher sur une demande d'audience générale. Les messages de la SocAcad arrivent sur l'adresse institutionnelle president@aplaes.org

V. Questions diverses

- La question de la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche sera développée en Comité, notamment pour expliquer au Comité les raisons qui ont amené le président à co-signer une tribune dans *Le Monde*, le 14 janvier.

- Rendez-vous de l'Histoire de Blois. Dans le cadre d'Antiquité Avenir, deux collègues issus de la SoPHAU, Pierre-Olivier Hochard et Franck Prêteux, ont été chargés de l'organisation d'un projet de table ronde carte blanche. Deux pistes thématiques sont proposées : « Les gestes du pouvoir dans l'Antiquité » et « Le gouvernement idéal : les recherches de la meilleure constitution dans l'Antiquité ». Le directoire d'AA, qui se réunit ce jour, fera un choix entre ces deux possibilités. Dans tous les cas, il y aura un plateau avec un modérateur, un historien, un littéraire, un historien de l'art et un spécialiste de la mise en scène de l'Antiquité (BD, théâtre, cinéma, etc.). La participation active de l'APLAES est souhaitée, des noms ont été suggérés (Stavroula Kefallonitis, Julie Gallego).

La séance est levée à 11 heures.